

Un complément nécessaire

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE SIERRE ► L'institution fête cette année ses 50 ans. Philippe Theytaz expose les défis qui l'attendent et présente les festivités.

LAURENT SAVARY

Cette année a une saveur un peu particulière pour l'Université populaire de Sierre. Elle fête en effet son cinquantième anniversaire. L'institution a évolué et doit le faire constamment si elle veut continuer d'exister parmi l'offre toujours plus importante en matière de formation parascolaire. Le point avec son président Philippe Theytaz.

L'université populaire de Sierre est-elle une alerte cinquantenaire?

Oui, sans aucun doute. Mais il est vrai que la nouvelle équipe l'a reprise en main il y a trois ans pour éviter qu'elle ne meure. Non pas par manque d'intérêt, mais bien par manque de personnes prêtes à s'engager. Mais le bénévolat a des limites. On se pose toujours la question de savoir ce qui va se passer une fois qu'on ne sera plus là.

Quels sont les liens entre les collectivités publiques et votre institution?

Les communes, sous l'impulsion de Maurice Zermatten, sont à l'origine des universités populaires en Valais. C'était un souci de démocratisation du savoir, des connaissances, de la formation. Mais aujourd'hui, mis à part au travers de subventions, elle n'intervient plus vraiment.

C'est-à-dire...

Dans le cas de l'Université populaire de Sierre, il n'y a pas de cadre officiel comme pour celle de Sion qui est sous la responsabilité de la direction des écoles ou celle du val d'Hérens qui a son siège dans le cycle d'orientation d'Euseigne. Pour moi, encourager la diversité de l'offre des connaissances fait aussi partie des rôles d'une collectivité qui se veut dynamique, pleine de projets.

Quels sont vos arguments pour défendre votre institution?

C'est un complément à l'école obligatoire. Comme c'est une autre approche de l'enseignement, elle peut redonner l'envie d'apprendre, ce que ne fait pas forcément l'école obligatoire. Pourtant, avec une soixantaine d'enseignants et plus de sept cents participants, nous sommes assimilables à un établissement scolaire.

Les cours de langues, de danses ou de connaissances sont dans un segment économique très disputé. Comment luttez-vous face à la concurrence?

Nous proposons des prix très bas. Nous pouvons le faire car nos professeurs sont passionnés. Ils ne font pas cela pour un intérêt financier. De plus, suivre nos cours n'impose le passage d'aucun examen. Dans ce cadre, la certification Eduqua, comme la mise en réseau des universités populaires du canton, sont autant d'atouts supplémentaires.

L'université populaire véhicule encore souvent une image un peu vieillotte, intéressant peu un public jeune. Qu'en pensez-vous?
C'est vrai que cette image nous colle à la peau et qu'il y a un

fond de vérité. Mais nous voulons tout faire pour changer ça. Notamment dans notre offre avec des programmes d'anglais pour le voyage, de relooking, ... Nous allons aussi participer au

Sismic Festival du 7 au 10 juin, en proposant un spectacle interactif et présenter des conférences comme celle de Mike Horn de mercredi 23 mai à 20 heures à l'aula de la HES-SO de

Sierre. Ces deux événements s'inscrivent dans les festivités du cinquantenaire.

Informations: www.unipopsierre.ch ou 027 456 19 40.



Philippe Theytaz veut rajeunir l'image de l'université populaire. Notamment en proposant mercredi une conférence de Mike Horn.

BITTEL

RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE LA POSTE À SIERRE

As de trèfle pour l'hôtellerie

CHARLY-G. ARBELLAY

L'Hôtel de la Poste de Sierre est prêt à rouvrir. Un challenge relevé par la bourgeoisie de Sierre après plus de deux ans de travaux. Au mois de décembre 2004, son président Bernard Theler réagissait avec indignation devant la faillite volontaire du tenancier de cet établissement, propriété de la grande institution. «Cela me fait mal de voir fermer un si bel objet!» lançait-il avant d'annoncer que son conseil avait décidé de rénover et d'agrandir ce joyau du patrimoine. Trente mois plus tard et 4,2 millions de francs investis, le complexe de l'Hôtel de la Poste est achevé. Un concours d'architecture a permis aux trois jeunes et talentueux créateurs Claude Fabrizio, François Meyer et Laurent Savioz d'oser la nouveauté. Ils ont conçu un restaurant vitré en forme de trèfle à trois folioles. «C'est un mariage réussi entre un bâtiment d'époque érigé en 1766 et une annexe moderne. Nous avons un léger dépassement dû à l'excellence des équipements et à quelques travaux supplémentaires», a souligné Bernard Theler.

Pour tous les citoyens. Mercredi soir, les collaborateurs, les techniciens et les apprenants des cent septante entreprises qui ont œuvré à cette réussite ont été réunis pour une cérémonie de clôture présidée par le doyen Michel Massy, curé de la paroisse de Sainte-Catherine. L'antique demeure dotée de quinze chambres sera dirigée par le groupe de Jean-Michel et Gabriele Rupp. La place des Vidömmes sur laquelle ce site est implanté a été transformée en une terrasse magique ornée d'arbres géants. La commune de Sierre, propriétaire des lieux, a poursuivi l'extension de ses jardins qui ne font plus qu'un avec celui de l'Hôtel de la Poste. «Nous sommes heureux d'offrir cette réalisation à tous les citoyens de Sierre et aux touristes qui y séjourneront», s'est exclamé le président Theler.

Une journée portes ouvertes est organisée pour le public le samedi 26 mai de 10 à 17 heures.



Un Hôtel de la Poste tout «neuf» avec son restaurant en trèfle: une réussite. LE NOUVELLISTE

GOETHE Y EST DESCENDU!

Lorsqu'il a été construit en 1766, l'Hôtel de la Poste s'appelait l'Auberge du Soleil. Dans son livre consacré au passage en Valais de Chateaubriand et de Goethe, l'historien Lucien Lathion écrit en 1944 que le duc de Weimar ainsi que le jeune Johann Wolfgang Goethe étaient à Martigny, à Saillon et à Sion le 8 novembre

1779. Les deux hommes ont passé la nuit à l'Auberge du Soleil à Sierre. Le lendemain, ils se sont rendus à Loèche-les-Bains.

C'est sans doute à la suite de cette visite que Goethe a écrit: «Les Valaisans ont des idées hautes comme leurs montagnes, mais étroites comme leurs vallées!» Une affirmation démentie par cette rénovation.

LE WWF CONTRE TÉLÉNENDAZ AU TRIBUNAL CANTONAL

Non aux canons à neige sur l'alpage de Balavaud

XAVIER FILLIEZ

La guerre de la neige artificielle pourrait animer les tribunaux. Au front: le WWF qui fait à nouveau savoir son opposition à un projet d'enneigement déposé par Télénendaz sur l'alpage de Balavaud, par le biais d'un recours au Tribunal cantonal.

La zone concernée, entre Tracouet et Prarion précisément, est exposée plein sud il est vrai, et fait les frais du manque de neige naturelle année après année. D'où la justification d'un tel projet par la société des remontées mécaniques qui avance, entre autres arguments à cet investissement, l'importance de la liaison stratégique entre le domaine de Nendaz et les 4Vallées. Le président de Télénendaz Philippe Lathion ne se gêne pas de le rappeler: «Si les skieurs ne peuvent pas emprunter cet itinéraire pour relier les 4Vallées, ils iront en voiture jusqu'à Siviez. C'est une réalité. Nous avons constaté cet hiver une augmentation des trajets en bus navette. Bonjour le bilan écologique.»

De son côté, le WWF argumente son recours on ne peut plus explicitement, dans un communiqué adressé hier aux rédactions. La consommation énergétique de l'enneigement artificiel de ce secteur équivaldrait à 300 000 kWh par an, soit la consommation annuelle en électricité d'une centaine de ménages, en raison de l'exposi-

tion «plein sud» des pistes à approvisionner. «Une production de neige non damée beaucoup plus importante que pour un enneigement artificiel moyen», juge l'organisation écologiste. Voilà pour l'argumentaire local. Le fond du problème paraît d'ordre beaucoup plus général. Le WWF invoque le réchauffement climatique, la pénurie d'électricité actuelle, la perspective à ne pas négliger d'une «société à 2000 watts» pour motiver son opposition.

Le dossier est instrumentalisé. A entendre Philippe Lathion, le dossier nendard, en cours depuis cinq ans déjà et qui fait là l'objet d'une énième opposition après plusieurs tentatives de conciliation, serait devenu ni plus ni moins l'instrument du WWF dans le cadre de la redéfinition des zones d'intérêt fédéral, parmi lesquelles le lac de Tracouet. «Le WWF veut que le canton statue clairement sur ces zones d'intérêt fédéral et utilise ce dossier pour l'y contraindre. Ce qui est déplorable, c'est que nous étions quasiment parvenus à un accord, nous étions prêts à de nombreuses concessions pour préserver les alentours du lac durant l'été, en compensation. Le WWF a opté pour la voie du recours.»

Dans ces conditions, Télénendaz ne cache pas ses intentions de régler l'affaire par la voie juridique si besoin.